

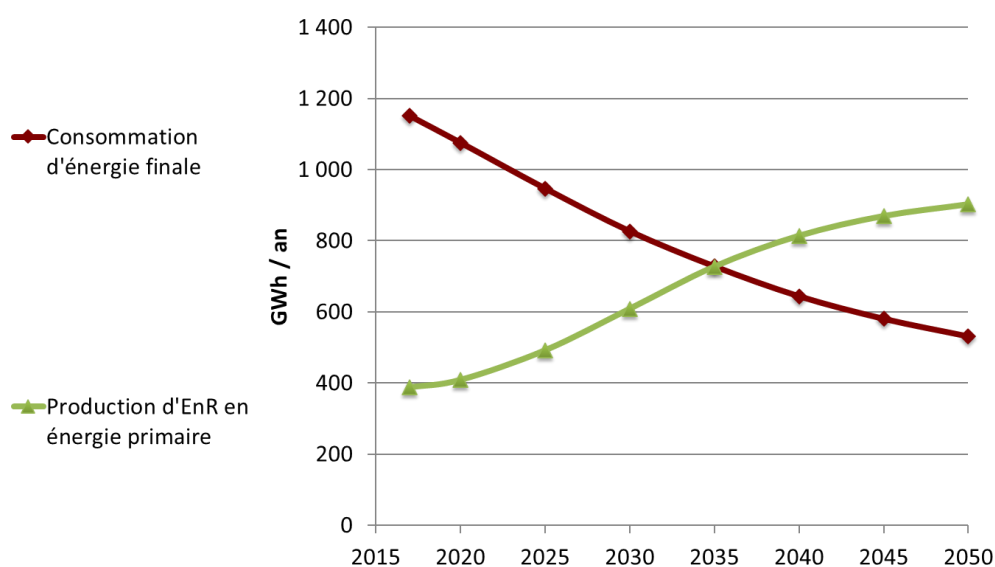
Les énergies renouvelables sur le territoire de Cauvaldor

ENERGIES RENOUVELABLES : UN POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT IMPORTANT !

Le diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial réalisé en partenariat avec Quercy Energies, Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Lot a permis de mettre à jour le potentiel de d'énergies renouvelables du territoire de Cauvaldor. Il affiche une réelle capacité de développement d'énergies renouvelables (EnR), que ce soit en énergie thermique, électrique ou en carburant. À terme et en réduisant considérablement nos consommations énergétiques, nous pouvons devenir un territoire à énergie positive (TEPOS), c'est-à-dire, produire plus d'énergie que nous n'en consommons.

COMMENT ATTEINDRE L'OBJECTIF TEPOS ?

Trajectoire TEPOS proposée aux acteurs locaux lors de la concertation du PCAET
Source : diagnostic du PCAET par l'ALEC Quercy Énergie



Le solaire photovoltaïque sera une des énergies renouvelables, parmi d'autres, qui permettra d'atteindre cet objectif TEPOS sur le territoire de Cauvaldor. En l'état de travaux sur la stratégie du PCAET, une production photovoltaïque de 150 GWh est suggérée en 2050, soit un facteur +10 par rapport à la production 2018.

Il est important de noter que, depuis 2018, plusieurs projets ont été raccordés au photovoltaïque (notamment Loubressac 18,5 MWc et Gramat 5 MWc) et d'autres ont reçu un avis positif de la Commission Transition Écologique (Lachapelle-Auzac 17 MW). Il conviendra, le cas échéant et dans le cadre de la concertation du PCAET, d'augmenter ou d'infléchir les objectifs 2050 de production photovoltaïque.

S'ORGANISER POUR PLANIFIER ET MAITRISER LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Actuellement, de nombreux « développeurs » œuvrent sur le territoire pour développer des installations photovoltaïques d'envergure industrielle, principalement au sol, mais aussi en ombrières ou sur des toitures de grande dimension. La pression sur les élus locaux, communaux ou intercommunaux, est forte.

Compte tenu des démarches de planification interdépendantes actuellement mises en œuvre par la collectivité (PCAET et PLUi-H), Cauvaldor se saisit de la question du développement des énergies renouvelables d'envergure industrielle (notamment photovoltaïque au sol), de façon à tendre vers des projets choisis, concertés et acceptés localement. Ils constituent également une source de recettes pour le financement de services ou de projets communautaires.

Les services de la direction aménagement de l'espace et Quercy Énergies ont constitué un groupe de travail spécifique composé de 45 élus communautaires volontaires. L'objectif est d'entamer le travail de planification des énergies renouvelables via le PLUi-H, en cohérence avec le PCAET, à travers les tâches suivantes :

1. Analyse des projets de parc photovoltaïque au sol en cours de développement sur le territoire ;
2. Appropriation des critères et caractéristiques de tels projets (techniques, environnementaux, paysagers et patrimoniaux, juridiques et économiques) ;
3. Hiérarchisation des critères de choix des projets et identification des zones le plus propices à ce type d'installation, avec une traduction concrète des résultats dans une Charte qui sera intégrée au PLUi-H ;
4. Attribution du zonage PLUi adéquat aux projets les plus vertueux, répondant à la charte qui sera réalisée en amont.

LE POINT SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Été 2021 : préparation

Pendant l'été 2021, une grille de recueil d'informations a été envoyée à l'ensemble des développeurs.

Le panel est ainsi constitué : 24 projets, 15 développeurs professionnels, 19 communes concernées, puissance cumulée de l'ordre de 350 MWc. Si 3 projets sont en phase d'instruction au niveau de la Préfecture (avec avis consultatif des collectivités), les autres en sont encore aux prémices du développement et des études d'impact : ils pourront faire l'objet, le cas échéant, d'optimisations ultérieures.

Octobre 2021 : premières analyses

Une première session de travail a été organisée le 19 octobre 2021 : les élus ont ainsi pu prendre connaissance d'éléments généraux sur les installations photovoltaïques au sol, mais aussi de données et caractéristiques générales du panel de projets en cours.

Cette session a aussi été l'occasion d'entamer les échanges sur les critères de choix des projets, mais aussi sur la façon dont les élus locaux peuvent s'impliquer dans les projets. Les échanges ont pris en compte de nombreux critères : type de foncier, mobilisation de terres agricoles, priorisation du foncier « dégradé », impacts paysagers et patrimoniaux, montage juridique et économique, intégration des acteurs locaux, maximisation des retombées économiques locales, etc.

Les réflexions débutent ~~seulement~~, et il conviendra d'affiner ce travail avec notamment la hiérarchisation des critères.

Novembre 2021 : visite de sites

Pour la suite des travaux, et notamment parce qu'environ la moitié des élu.e.s du groupe de travail n'a jamais eu l'occasion de voir de telles installations, Cauvaldor a organisé une visite de 2 parcs au sol existants sur le territoire. Ces visites ont permis de rendre plus concrètes les réflexions et échanges.

Le 25 novembre, les membres du groupe de travail ont visité les installations de Loubressac (18 MWc en zone naturelle) et de Gramat (5 MWc sur une ancienne décharge municipale).

Décembre 2021 : poursuite des travaux sur les critères

Le 3 décembre une session de travail pour approfondir le travail sur la hiérarchisation des critères, s'est appuyée sur un inventaire et une analyse de chartes existantes.

Les critères ont été hiérarchisés collectivement au niveau du groupe de travail, mais aussi avec un travail d'identification par les services de la collectivité des zones les plus propices à ce type d'installation.

Et demain ?

À l'issue des réunions du groupe de travail, une Charte intercommunale sera rédigée et les travaux seront soumis à la validation de la Commission Transition Écologique n°6. Ils seront ensuite présentés en Conseil Communautaire.